

MAIRIE DE CESANCEY

Compte Rendu du Conseil municipal du 29 mars 2021

Présents :

Francis Drouhin, Alexandra Bailly, Anne-Sophie Bride, Jean-Paul Bouilleux, Laurent Fromont, Guillaume Barthe, Philippe Moreau, Christian Nicolas, Reynald Bertin, Marie-Sandrine Blanchot

Arrivée de Cyrille Ducry au début du point n°2.

Secrétaire de séance : Reynald Bertin

1/ Approbation du compte rendu du CM du 08/02/2021

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte-rendu du conseil municipal du 8 février 2021.

2/ Décision à prendre concernant la vente et ses modalités de bois coupé appartenant à la commune.

La municipalité a récupéré une vingtaine de stères de bois de chauffage de bonne qualité abattu le long de la voie ferrée, qui a été fendu avec la participation de volontaires de la commune.

- **Après en avoir débattu, le conseil décide :**

- De vendre le bois à 25€ le stère aux résidents de Cesancey
- De vendre le bois à 30€ le stère aux personnes extérieures

Priorité sera donnée aux personnes ayant participées à la récupération du bois.

Un affichage sera réalisé pendant 2 semaines sur les 5 panneaux du village pour proposer le bois. Les personnes intéressées doivent se manifester auprès de la mairie. Passé ce délai le bois sera réparti entre tous les demandeurs.

Décision adoptée à la majorité avec 8 voix pour et 3 abstentions.

3/ Délibération à prendre concernant les modalités de facturation de la cuisine centrale

Actuellement la cuisine centrale facture les repas des personnes âgées et les bracelets de téléalarmes à la commune qui doit se charger de refacturer les sommes dues aux bénéficiaires.

La commune demande à la cuisine centrale de gérer la facturation directement avec ses clients afin de ne pas faire peser le risque d'impayés sur sa comptabilité et supprimer des temps et comptes de gestion redondants.

Décision adoptée à l'unanimité.

4/ Délibération concernant les frais scolaires

Actuellement la commune de Cesancey ne demande pas de contrepartie aux communes de provenance des élèves scolarisés à Cesancey et résidents dans d'autres communes.

A l'inverse elle indemnise les communes où sont scolarisés par dérogation certains élèves résidents à Cesancey et relevant en principe de son école.

Le conseil, après avoir débattu de ce point, **décide à l'unanimité** de suspendre la décision à prendre sur ce point afin d'obtenir des précisions concernant l'impact financier actuel de cette situation et de pointer le nombre d'enfants concernés par l'une ou l'autre des situations.

Le point sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal du 12 avril 2021.

5/ Délibération sur le montant à verser à Gevingey pour les frais 2020 du RPI

Les versements de frais du RPI, actuellement avancés par Gevingey et remboursés en fin d'année par Cesancey sur présentation de justificatifs, sont irréguliers, avec pour les dernières années une alternance entre 34 000€ ou 46 000€. Pour l'année 2020 un montant de 58 000€ nous a été présenté par le RPI.

Le conseil, après en avoir débattu, demande à obtenir des éclaircissements sur la gestion et le fonctionnement comptable du RPI, et notamment déterminer la cause de l'augmentation de 12 000 € présentée pour les comptes 2020.

Le conseil décide à l'unanimité le versement partiel de la somme demandée par le RPI à hauteur du montant versé l'année précédente, à savoir 46 000 €, dans l'attente de l'identification de la cause du surcoût.

6/ Délibération pour la réintégration des frais du RPI pour l'année en cours 2021

La commune de Gevingey effectue chaque année une avance de trésorerie des frais du RPI et attend le remboursement par Cesancey en fin d'année.

En conséquence, afin de soulager la trésorerie de Gevingey et par mesure d'équité, le conseil municipal de Cesancey accepte à l'unanimité :

- le principe d'avancer conjointement la trésorerie nécessaire à sa part des frais du RPI, calculés sur la base de l'année N-1 ;
- Conditionne cette avance à la réception des pièces justificatives détaillées de ces frais et à sa compatibilité avec le budget annuel, puisque ce décalage obligera Cesancey à payer l'année N- 1 et l'année N sur le même budget.

Le conseil municipal se prononcera à nouveau après l'obtention des explications requises

7/ Classement et priorisation des travaux sur la commune de Cesancey

Le conseil municipal souhaite définir des priorités dans les travaux à prévoir sur la commune.

Deux catégories ont été définies :

<u>Sécurité</u>	<u>Valorisation</u>
Assainissement	
Prévention incendie : château d'eau rue des vignes et une bâche route nationale	Façade et volets mairie
Signalisation et sécurité routière	Aménagement étang
Toiture Nord Eglise en mauvais état	Fenêtres école du haut
Rénovation route des Mâchurés	Aire de jeux
Rénovation chemins forestiers effondrés	Enfouissement lignes..etc..

Le conseil continuera de lister les travaux et de les prioriser au fur et à mesure de la mandature en fonction des devis et des opportunités de financement.

8/ Discussion préparatoires au budget

Reporté au prochain conseil municipal du 12 avril 2021

9/ Informations et questions diverses

Sans objet

10/ Date du prochain conseil

Lundi 12 avril à 19h00

